

Cayenne, le 02 septembre 2026

Le Principal

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de 3^{ème}
Mesdames, Monsieur les CPE

Objet : Suivi et mise en œuvre des stages d'observation en entreprise.

Les stages d'observation en entreprise des élèves de 3e s'inscrivent dans le Parcours Avenir et contribuent à la construction de leur projet d'orientation. Ils mobilisent l'ensemble des équipes pédagogiques.

1. RÉPARTITION ET ORGANISATION DU SUIVI

Le professeur principal répartit équitablement les élèves de sa classe entre les enseignants de l'équipe pédagogique. Ces derniers deviennent les tuteurs de stage.

La répartition doit être saisie dans l'onglet « Stage » de PRONOTE avant le vendredi 16 octobre, délai de rigueur.

2. ACCOMPAGNEMENT ET VISITE EN ENTREPRISE

Le tuteur est chargé de :

- Réaliser la visite obligatoire en entreprise, afin de s'assurer du bon déroulement du stage et de compléter la grille d'évaluation. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le responsable de l'élève ;
- Compléter la fiche d'entretien et de visite et rappeler au maître de stage de renseigner la fiche bilan en fin de période ;
- Compléter l'ordre de mission et le transmettre au secrétariat de direction pour signature ;
- Accompagner l'élève dans la rédaction de son rapport de stage, réalisé sous format informatique
- Corriger et évaluer le rapport, en lien avec le PP, à l'aide de la grille prévue ;
- Organiser et évaluer la restitution orale, sur le temps de cours du tuteur et du PP

3. ÉVALUATION ET SAISIE DES RÉSULTATS

Le professeur principal assure la saisie dans PRONOTE des notes finales du rapport écrit et de la présentation orale.

Le tuteur lui communique également les éléments nécessaires à la validation de la compétence du domaine 3, notamment en matière de prise d'initiative, de mise en œuvre de projets et de préparation à l'orientation.

Le PP renseigne également la rubrique « Parcours » du bilan périodique.

Les documents nécessaires au stage (modèle de rapport, grilles d'évaluation, fiche de visite et fiche bilan) doivent être présentés et expliqués aux élèves avant le début du stage. Leur reproduction est prise en charge par l'administration.

4. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES SANS STAGE

Conformément aux règles relatives à l'assiduité, les élèves ne disposant pas de stage sont accueillis normalement au collège pendant la période de stage de leur classe.

La CPE référente du niveau 3e organise leur accueil et leur inclusion dans les classes qu'elle jugera appropriées.

Nous vous remercions pour votre engagement dans le suivi et l'accompagnement de nos élèves, ainsi que dans la construction de leur projet d'orientation.

Le Principal adjoint

Julien BONNOTI

